

Championnat de Martinique de voile légère

Avenant N°2 avis de course

L'article 3.2 de l'avis de course est modifié comme suit:

Les bateaux admissibles doivent, au plus **tard le mercredi 30 mai 2018 à 17h00**, se préinscrire en indiquant leur numéro de licence, leur numéro de voile et, effectuer le règlement des frais d'inscriptions en ligne sur le site web ou au secrétariat du club nautique du Marin. **Au delà de cette date les frais d'inscription seront majorés de 5 euros.**

Les fiches d'inscription dument complétées, la licence et le certificat médical si nécessaire doivent être transmis par email (cnmarin@orange.fr) ou déposés au secrétariat du club au plus tard le samedi 2 juin à 17h00. **Aucune inscription ne sera effectuée le jour de la régata.**

Marin le 15 mai 2018 à 9h00
Le Président du comité
d'organisation:



Albert LAPIQUONNE